

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 octobre à 19 H, le conseil municipal de la commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 8 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : GIBERGUES Bernard - TREGUER Jean-Luc - MITH Marie Françoise - BERGOT Stéphane - HABASQUE Claude - TREBAOL Solange - FALC'HUN Pascal - LANNUZEL Marie Louise - FAGON Maryvonne - MARCHADOUR Hervé - GOUEZ Dominique - TREBAOL Stéphane - DENIEL Sandrine - ROHEL Marianne - LEON Fabrice - BERTHOULOUX Jean Paul - QUEMENEUR Marie Thérèse - THOMAS Gilbert.

ABSENTS : Sandra LE MESTRE, Evelyne PAGE, Gilles FALC'HUN, Laëtitia QUÉMÉNEUR, Martine LE ROY.

- Sandra LE MESTRE a donné procuration à Dominique GOUEZ.
- Evelyne PAGE a donné procuration à Solange TREBAOL.
- Gilles FALC'HUN a donné procuration à Jean-Luc TREGUER.
- Laëtitia QUÉMÉNEUR a donné procuration à Sandrine DENIEL.
- Martine LE ROY a donné procuration à Gilbert THOMAS.

Monsieur Fabrice LEON a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT : MARCHES DE TRAVAUX - DELIBERATION N° 1

Stéphane BERGOT, adjoint à la voirie, rappelle qu'une consultation d'entreprises a été organisée selon la procédure adaptée pour la construction d'une salle de sport. Le Maître d'œuvre est le cabinet AREA. 55 offres ont été reçues pour 17 lots. Il présente les propositions d'attribution des marchés par lot et précise :

- que les lots 11 « Electricité – ventilation » et 13 « Sols sportifs » sont en cours d'analyse ;
- que le lot 14 « Equipements sportifs » est à relancer puisqu'aucune offre n'a été reçue ;
- que le lot 17 « Espaces verts » peut être déclaré infructueux puisqu'une seule offre a été reçue et que cette offre est largement supérieure au montant estimé par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la passation des marchés pour la construction d'une salle de sport tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'ensemble des lots exceptés les lots 11, 13, 14 et 17 ;
- autorise le Maire à signer ces marchés ;
- dit que le lot 14 « équipements sportifs » est à relancer puisqu'aucune offre n'a été reçue et que le lot 17 « espaces verts » est déclaré infructueux.
- dit que le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la passation des marchés des lots 11, 13, 14 et 17 lors d'une prochaine réunion.

BOURG-BLANC - Salle de sports - Marchés attribués - Conseil municipal du 16/10/2018

Lot N°	Corps d'Etat	Montant des marchés y compris PSE	Entreprise retenue	COMMUNE	Options RETENUES	Cout des options HT
1	Terrassement, VRD	248 172,40 €	PODEUR TP	BOURG-BLANC (29)	PSE1: bande de guidage	960,00 €
					PSE2: Empierrement parking	14 160,00 €
					PSE3: Revêtement stabilisé	4 725,00 €
					PSE4: béton désactivé	15 050,00 €
					PSE6: Empierrement sous dalle béton	5 909,00 €
					PSE7: Dépose portail clôture	350,00 €
2	GROS-ŒUVRE	593 394,43 €	SOARES	PLABENNEC (29)	PSE1: Dalle béton sous gradin	5 332,06 €
					PSE3: Dalle béton sur sol	86 013,90 €
3	CHARPENTE BOIS	159 162,00 €	EMG	PLOUAGAT (22)		
4	ETANCHEITE, BARDAGE	217 000,00 €	LE MESTRE	KERNILIS (29)		
5	MENUISERIES EXTERIEURES	41 500,00 €	BPS ALUMINIUM	BREST (29)		
6	SERRURERIE	34 332,00 €	DESIGN METALLERIE	BOURG-BLANC (29)		
7	ISOLATION, CLOISON, DOUBLAGE	39 500,00 €	PLACUEST	GUIP AVAS (29)		
8	MENUISERIES INTERIEURES	75 000,00 €	MORVAN JEAN YVES	PLOUVIEN (29)		
9	REVETEMENT DE SOLS	59 650,00 €	SALAUN SA	GUIP AVAS (29)		
10	FAUX PLAFONDS	21 750,00 €	IROISE PLAFONDS	BREST (29)		
11	ELECTRICITE - VENTILATION		en cours d'analyse		PSE1: vidéo projecteur	
					PSE2: Sonorisation	
					PSE3: alarme anti-intrusion	
					PSE4: Chauffage électrique	
					PSE5: Contrôle d'accès	
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE	56 386,41 €	GCS	BOURG-BLANC (29)		
13	SOLS SPORTIFS		en cours d'analyse			
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS		Aucune offre - A relancer			
15	ASCENSEUR	19 250,00 €	MP ARVOR	ST BRIEUC (22)		
16	PEINTURE	47 000,00 €	DECORS ET TECHNIQUES	BREST (29)		
17	ESPACES VERTS		Infructueux			
TOTAL HT		1 612 097,24 €				

DEMANDE DE SUBVENTION : VESTIAIRES DE FOOTBALL - DELIBERATION N° 2

Monsieur le Maire présente le projet de construction de deux vestiaires de football à Tourousssel.

Il rappelle qu'en annexe du futur complexe sportif étaient prévus 2 vestiaires d'environ 17 m².

Après discussion avec le président du district de football et son responsable technique, il s'avère que, si l'équipe 1 reste au niveau actuel, compte tenu de la taille trop petite des vestiaires actuels au stade Jo Le Bris, le stade ne serait plus homologué en 2023.

Si l'on veut que le stade soit toujours homologué, il conviendrait d'augmenter à 20 m² les 2 vestiaires prévus en annexe de la future salle. En outre, ce projet pourrait bénéficier de subventions de la fédération de football.

Le plan de financement s'établit comme suit :

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL			
Plan de financement prévisionnel (HT)			
DEPENSES			
Contrôles et suivi du chantier		18 411,76 €	
Gros œuvre		53 835,39 €	
Aménagement		95 396,41 €	
TOTAL DES DEPENSES		167 643,56 €	
RECETTES			
Fédération française de football	24%	40 000,00 €	
Participation de la Commune	76%	127 643,56 €	
TOTAL DES RECETTES		167 643,56 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, une voix contre et trois abstentions :

- valide le projet de construction des vestiaires de football qui permettra de solliciter une subvention de la Fédération Française de Football ;
- et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

AFFAIRES FONCIERES – ZA DE BREIGNOU COZ - DELIBERATION N° 3

Jean Luc TRÉGUER, premier adjoint, présente la demande de régularisation foncière dans la propriété de M. et Mme BAUDOIN à la zone artisanale de Breignou-Coz.

Au cours de l’instruction du projet de vente du local professionnel, il est apparu que M. et Mme BAUDOIN n’étaient pas propriétaires du terrain correspondant à l’ancien cours d’eau dévié avant la réalisation du lotissement.

Toutefois, au niveau de la surface réelle après bornage mentionnée à l’acte de vente initial, il semble être tenu compte de l’assiette de l’ancien cours d’eau.

Un géomètre est intervenu afin de numéroter les parcelles et établir un plan qui prévoit l’attribution pour ces parcelles des références cadastrales suivantes (D n° 1588, 1589 et 1590).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- confirme la désaffectation à l’usage du public de ce terrain,
- valide le déclassement du domaine public et décide de son incorporation au domaine privé de la Commune,
- autorise le Maire à signer l’acte de déclassement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- dit que M. et Mme BAUDOIN ont déjà payé ce terrain et qu’ils ne sont donc pas redevables envers la Commune.

TRAVAUX A LA HALTE-GARDERIE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE COAT-MEAL DELIBERATION N° 4

Marie Françoise MITH, adjointe à l’enfance, présente les travaux et achats qui ont été réalisés à la halte-garderie :

- Le remplacement du chauffe-eau pour un montant de 847,02 € HT ;
- L’achat de fauteuils et lits pour un montant de 1 065,53 € HT ;
- Le remplacement du lave-linge pour un montant de 291,61 € HT ;

Le montant total des travaux et des achats s’élève à 2 204,16 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- sollicite le versement d’un fonds de concours par la commune de Coat-Méal à hauteur de 15,71 % des dépenses engagées soit 346,27 € ;
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Coat-Méal et les conventions ultérieures d’un même objet en retenant une participation de la commune de Coat-Méal à hauteur de 15,71 %.

TRAVAUX A L'ALSH : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE COAT-MEAL - DELIBERATION N° 5

Marie Françoise MITH, adjointe à l'enfance, présente les travaux et achats qui ont été réalisés à l'ALSH :

- L'aménagement de sanitaire et de mobilier (tables, chaises, couchettes) pour augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs un montant de 1 193,12 € HT ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le versement d'un fonds de concours par la Commune de Coat-Méal à hauteur de 22,93 % des dépenses engagées soit 273,58 € ;
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commune de Coat-Méal et les conventions ultérieures d'un même objet en retenant une participation de la commune de Coat-Méal à hauteur de 22,93 %.

TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX A TOUROUSSEL : CONVENTION AVEC LE SDEF

DELIBERATION N° 6

Stéphane BERGOT, adjoint à la voirie, présente au Conseil municipal le projet d'effacement EP et FT à Touroussel.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Bourg-Blanc afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Réseau B.T0,00 € HT
- ⇒ Eclairage Public (fourreau)8 161,02 € HT
- ⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....20 700,52 € HT

Soit un total de 28 861,54 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 0,00 €
- ⇒ Financement de la commune :
.....8 161,02 € pour l'éclairage public
.....24 840,62 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 33 001,64 €

Concernant les travaux d'effacement EP et FT de Touroussel ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 24 840,62 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement EP et FT à Touroussel.
- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 33 001,64 euros,
- autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SDEF

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'activité du SDEF a été communiqué aux élus.

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du SDEF www.sdef.fr.

COMPTE-RENDU DE COMMISSION VOIRIE - TRAVAUX ET DE LA COMMISSION PROJETS DU 10/10/2018

Les points suivants ont été abordés :

- construction d'une salle de sports ;
- conteneurs enterrés ;
- bilan des travaux rue des Patriotes et rue Notre Dame. ;
- projet d'aménagement rue des Abers. ;
- point sur l'avancement des travaux dans les bâtiments communaux.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Contrats d'assurance :

Les contrats d'assurance de la Commune arrivent à échéance fin 2018. Une mise en concurrence sur procédure adaptée a été lancée. Après analyse des offres par le cabinet Consultassur, les propositions suivantes ont été retenues :

Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes : SMACL pour un montant de 4 882,79 € TTC.

Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes : SMACL pour un montant de 1 994,70 € TTC.

Lot n°3 : Flotte automobile : Groupama pour un montant de 3 014,74 € TTC.

Lot n°4 : Protection juridique : SMACL pour un montant de 903,98 € TTC.

Lot n°5 : Risques statutaires : Groupama (taux de 5,30 % et 1,50%)

La durée des contrats est de 4 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Gilbert THOMAS indique qu'une lettre ouverte a été adressée au maire et souhaiterait une réponse. Le maire indique que puisque c'est une lettre ouverte, une réponse ouverte sera apportée.

La séance est levée à 19 H 40.